

Image not found or type unknown



Rédaction d'un bail saisonnier

Par **vidal**, le **22/09/2009** à **10:16**

Bonjour,
je possède une cave dans un village touristique , je loue cette cave 6 mois d'avril à septembre pour un commerce de vêtement . je rédige un bail saisonnier de 6 mois. et je voudrais connaître les modalités pour qu'il n'y est pas de création de commerce. est ce qu'un simple bail saisonnier me protège et comment rédiger au mieux ce bail
en vous remerciant mme vidal